

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS488

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 19

A l'alinéa 45, après les mots :

« sociale »,

insérer les mots :

« des industries électriques et gazières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision